

**Compte Rendu des Assemblées Générales Extraordinaires
Modificatives des Statuts du CRTE Midi-Pyrénées qui se sont réunies
le 29 juin 2009 à 18h et 20h**

Le 29 juin 2009 à 19h lors de la 1^{ère} Assemblée Générale Extraordinaire le quorum n'a pas été atteint.

62 clubs s'étaient exprimés représentant 1262 voix

Le quorum est atteint si au moins 2/3 des centres émetteurs représentant au moins 2/3 des voix s'expriment soit :

172 clubs représentant 2597 voix

Une deuxième Assemblée Générale Extraordinaire s'est réunie de 20h à 21h.

Lors de la clôture 63 clubs s'étaient exprimés représentant 1379 voix.

Après le dépouillement débuté à 21h05, les résultats donnent :

Oui :	1319
Non :	39
Blancs	20
Nul	1

Les nouveaux statuts du CRTE Midi-Pyrénées sont approuvés à 95.65% des suffrages exprimés.